



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 mai 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphane CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Nicole MOSSON, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Philippe BELLEVILLE., M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Hélène ROY, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT.

**OBJET : DEPLACEMENTS - Pôle d'échange multimodal - Fonds de concours - Attribution  
Ville de Dijon - Travaux de voirie**

La gare de Dijon-Ville, située à proximité immédiate du centre historique et à l'interface des déplacements en direction des quartiers à fort potentiel de développement, constitue un pôle d'échanges majeur dans l'agglomération dijonnaise.

Afin d'améliorer le traitement de son accessibilité par les transports collectifs et individuels (dont mode doux), il a été décidé de recomposer cette accessibilité autour de l'intermodalité qui s'exercera également dans les bâtiments de la gare, notamment à travers :

- la création d'un Espace de Vente Intermodal (EVI),
- la création d'un Centre de Relations Clientèle Intermodal (centrale téléphonique d'informations et de contacts clients),
- la création d'un hall de liaison Nord-Sud entre l'Espace de Ventes Intermodal et le Nouvel Espace de ventes VFE (Voyageurs France Europe) aménagé en parallèle et sur fonds propres par la SNCF,
- le réaménagement de la galerie de liaison existante (Est-Ouest), reliant les deux cours.

L'amélioration de l'accessibilité est passée par une organisation nouvelle des cours de la gare entre les réseaux routiers interurbain et urbain favorisant l'usage des transports collectifs. Par ailleurs, un système de stationnement de courte durée est prévu sur la cour avant.

Afin de compléter l'ensemble de ces dispositifs, et d'accompagner le projet de Pôle d'Echange Multimodal, il convient de renforcer l'aire de dépose minute situé sur la rue des Perrières avec la création de 4 îlots organisés sur le principe de « l'auto-gène », dont 3 côtés sud, en direction du centre-ville, et un côté nord. Ces places de dépose minute bénéficieront d'un accès direct au passage Vincenot débouchant sur la rue des Perrières.

Les travaux à réaliser sont sur le domaine de la voirie communale de Dijon et dépassent manifestement l'intérêt communal.

En raison de l'intérêt de la réalisation des travaux sur des voies non dédiées exclusivement au réseau transport sur la commune de Dijon et contribuant au bon fonctionnement du réseau Divia, il vous est proposé d'accorder à la Ville de DIJON un fonds de concours à hauteur de 80 % du montant subventionnable de l'opération dans le cadre du plan de financement suivant :

Commune	Montant total HT de l'opération	Part de la Ville de DIJON	Part de la Communauté
DIJON Pôle d'échange multimodal Gare Dijon-Ville	210 000	42 000	168 000

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

**LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- **d'attribuer** un fonds de concours à la Ville de Dijon à hauteur de 80 % du montant HT de l'opération, soit, sur un total de 210 000 €, un fonds de concours de 168 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en oeuvre de la présente délibération

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 JUIN 2007



Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le 30 MAI 2007  
Déposé en Préfecture le

# REALISATION D'ARRETS DE BUS DU RESEAU DIVIA

## CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

Déposé le :

- 1 JUIN 2007



Entre :

VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : 24 MAI 2007  
DIJON, le : 30 MAI 2007  
LE PRÉSIDENT,



La Communauté de l'agglomération dijonnaise, représentée par son Président, dûment habilité par délibérations en date du 24 mai 2007, ci-après désigné par la « Communauté » ;

Et :

La Commune de DIJON, représentée par son Maire, François REBSAMEN, dûment habilité par délibération en date du \_\_\_\_\_, ci-après désignée par la « Commune »,

### Préambule :

Dans le cadre du réseau de transports, la Communauté a des exigences d'aménagement afin de faciliter la circulation des bus et d'améliorer le confort des usagers.

Ces aménagements présentent une utilité qui dépasse manifestement l'intérêt communal et la Communauté a décidé de participer à cette opération sous la forme de l'attribution d'un fonds de concours.

Il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financières de la Communauté aux aménagements sur des voies non dédiées exclusivement au réseau de transport sur le territoire de la Commune.

### ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montant total HT de l'opération	Commune	Communauté
DIJON Pôle d'échange multimodal Gare Dijon-Ville	210 000	42 000	168 000

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE**

La Communauté s'engage à participer, sous la forme d'un fonds de concours, au financement à hauteur de 80 % du montant total de l'opération HT, soit sur un total de 210 00 euros, un fonds de concours de 168 000 euros.

Le montant sera versé, après achèvement des travaux, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses visées par le trésorier de la Commune.

### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La commune s'engage à réaliser l'équipement pour lequel le fonds de concours a été attribué.

### **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend fin avec l'état récapitulatif des dépenses.

Fait à Dijon, le

Pour la Communauté  
Le Président,

Pour la Commune  
Le Maire,